



Commune de Montbazin

CONCERTATION PUBLIQUE Zones d'accélération des énergies renouvelables

Du 29 novembre au 5 décembre 2023

Loi d'accélération des énergies renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER), confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2023, pour définir leurs zones d'accélération pour chaque catégorie de sources (photovoltaïques, éoliens, méthanisation, géothermie, hydroélectricité, ...) et de types d'installation de production d'énergies renouvelables.

La Loi APER prévoit que la définition de ces zones doit s'appuyer sur un processus de concertation publique préalable, selon des modalités librement déterminées par les communes.

Avis de concertation publique

En application de la Loi APER, la commune de Montbazin a défini son projet de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Au regard des enjeux conséquents de préservation de espaces naturels et agricoles sur le territoire communal, il est proposé de privilégier pour le développement des énergies renouvelables, des sites au sein du tissu urbain, sur lesquels pourront être mis en place des installations de production photovoltaïques (en ombrières ou sur toiture).

Il est précisé que ces zones ont pour vocation d'accélérer les futurs projets énergétiques en termes de procédures administratives.

Il ne sera pas obligatoire pour la commune, les habitants ou les entreprises de développer des énergies renouvelables dans ces zones. De plus, hors de ces zones, il sera tout de même possible d'installer des projets d'énergies renouvelables.

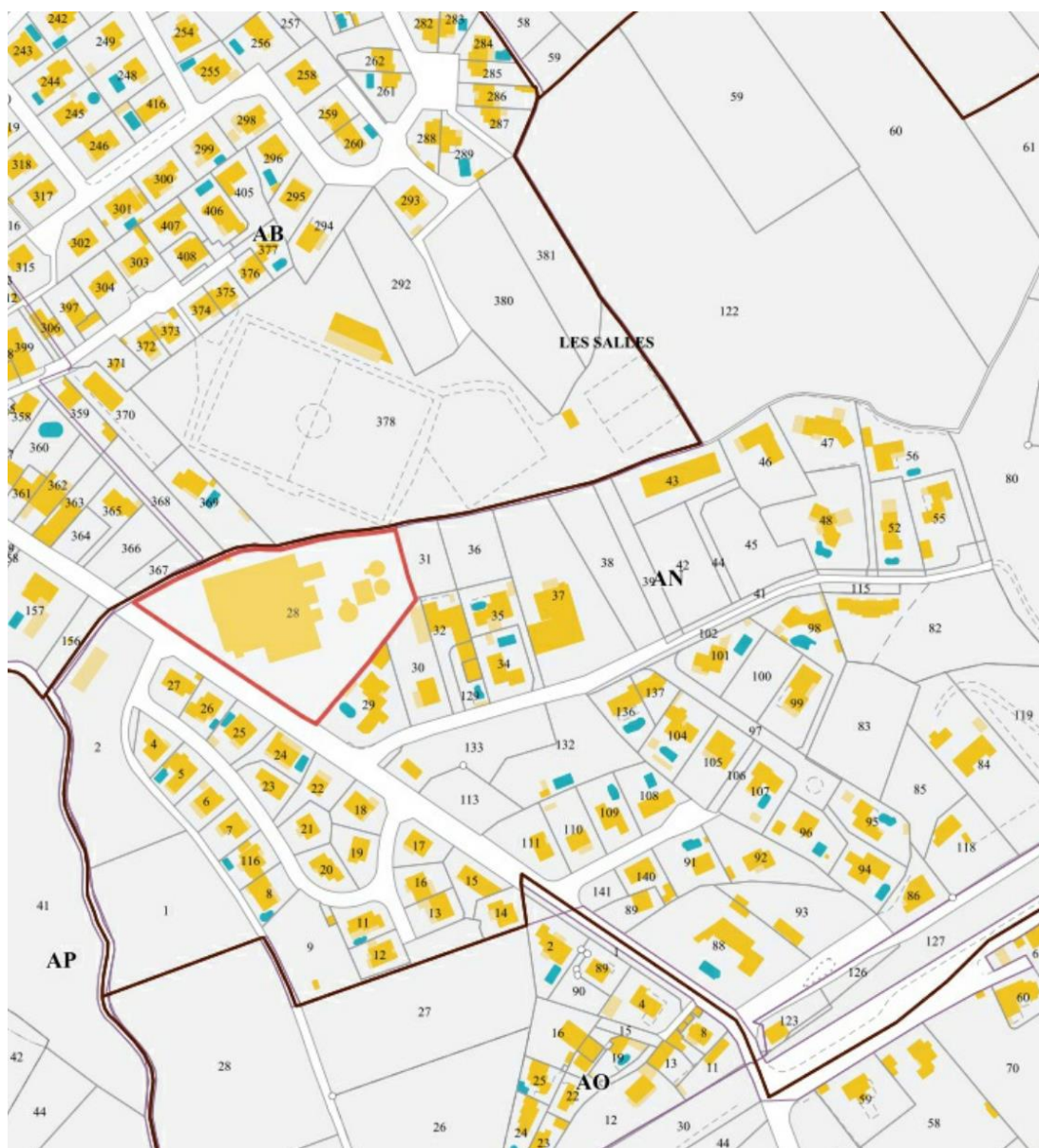
L'information du public et le recueil de ses observations et propositions sont assurés par la mise à disposition du présent dossier du 29 novembre au 5 décembre à l'accueil de la mairie (selon les horaires d'ouverture au public), accompagné d'un registre d'observations.

Commune de Montbazin

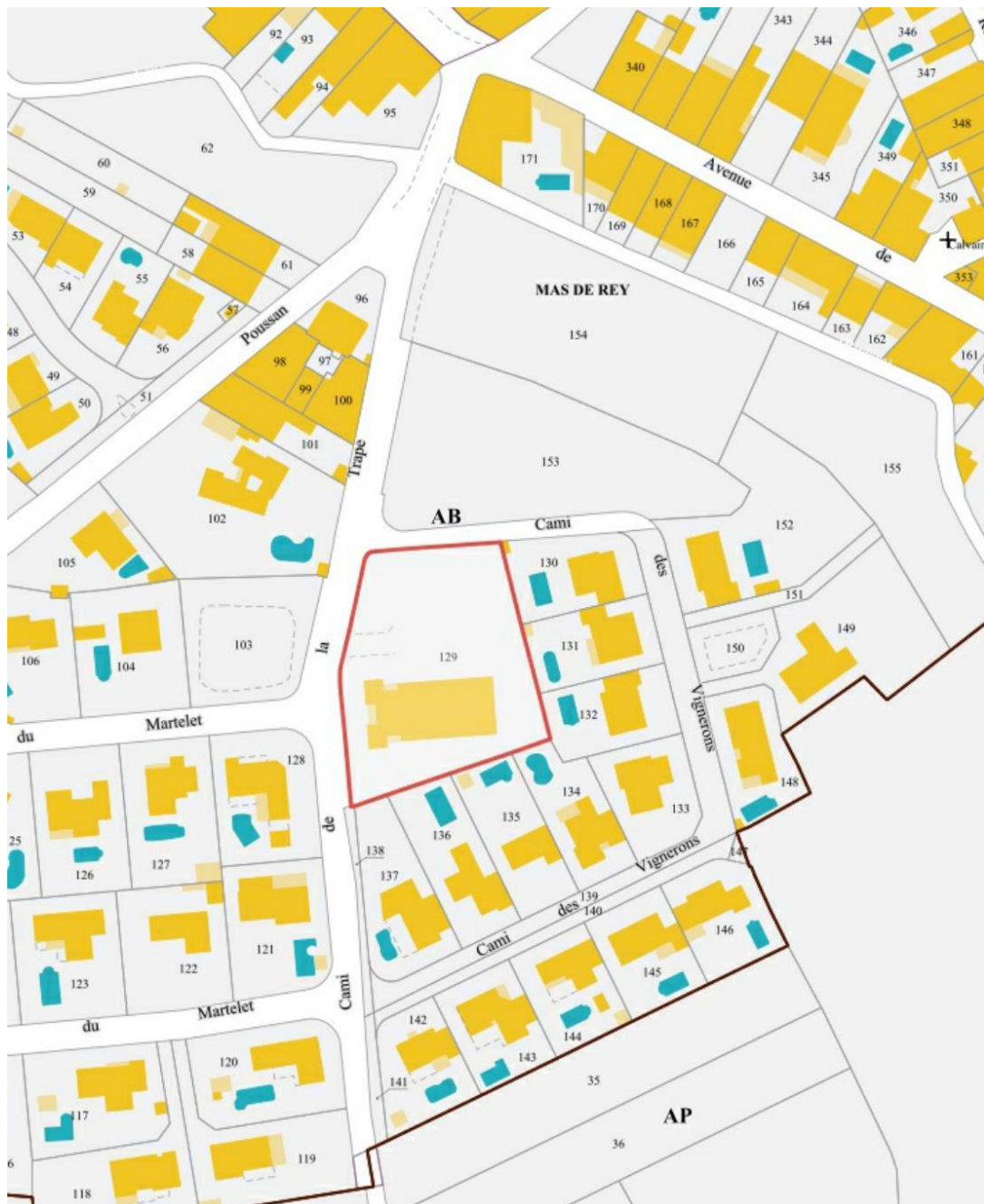
Zones d'accélération des énergies renouvelables Liste des parcelles concernées et zonage

Références cadastrales	Nature	Type de production
AN 28	Ancienne cave coopérative	Photovoltaïque sur toiture/ombrière
AB 129	Salle polyvalente	Photovoltaïque en ombrière
AN 37	Services Techniques - Caserne	Photovoltaïque sur toiture
AN 38	Parking complexe sportif	Photovoltaïque en ombrière

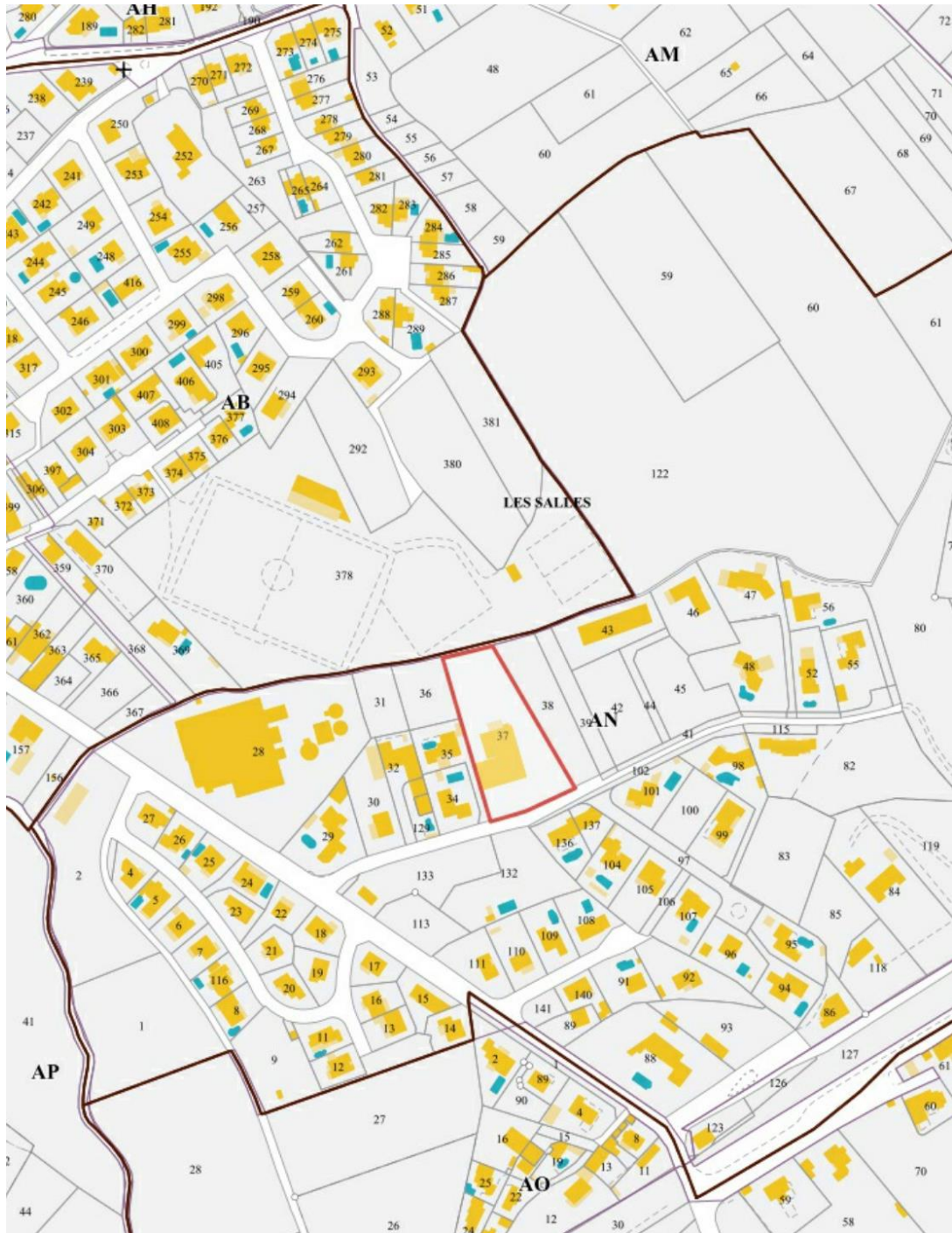
Parcelle AN 28 - Photovoltaïque sur toiture/ombrière



Parcelle AB 129 - Photovoltaïque en ombrière



Parcelle AN 37 - Photovoltaïque sur toiture



Parcelle AN 38 - Photovoltaïque en ombrière

